

DOSSIER PERMIS



BMC CHAN

Construction d'un bâtiment médico-chirurgical

Route de Villeneuve
47923 Agen

MAÎTRE D'OUVRAGE

CH AGEN-NÉRAC

Route de Villeneuve
47 923 Agen

ENTREPRISE GÉNÉRALE (mandataire)

SEG FAYAT

857 Avenue Léon Blum
47 000 Agen

BUREAU DE CONTRÔLE

APAVE

465 Avenue d'Aquitaine
47 550 Agen

ARCHITECTE ASSOCIÉ

MOON SAFARI

4 Pl. Jean Moulin
33000 Bordeaux

BUREAU D'ETUDE TCE

ARTELIA

Bat D - 6/8 avenue des Satellites
33 187 LE HAILLAN

ACOUSTICIEN

GANTHA

12 Boulevard Chasseigne
86 000 Poitiers

ARCHITECTE ASSOCIÉ

FRANCOIS DE LA SERRE

916 route de Passeligne - lieu dit Cassala
47 550 Agen

ASSISTANT A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

CAMBEA

22 rue du Faubourg Bonnefoy
31 500 Toulouse

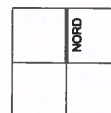
BUREAU D'ETUDE ENVIRONNEMENTAL

SOLER IDE

123 Rue Lucien Faure
33 300 Bordeaux

Indice	Date	Modification

Orientation



Echelle

-

Format **A4**

Altimétrie

± 0,00BAT = 151,34 NGF

Date

31/07/2026

Projet

BMC

Référence projet

CHAN_DPC_001_A

PC 11 – DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

CHAN	DPC	BET	-	NOT	BMC	-	-	PC 11
PROJET	PHASE	EMETTEUR	LOT	TYPE	BATIMENT	NIVEAU	INDICE	N° DOC

NOTA :

Les côtes, altitudes et tous les éléments complémentaires portés sur les plans n'ont qu'une valeur indicative. Les plans n'ont de valeur que de principe et en aucun cas de plans d'exécution.

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment médico-chirurgical (BMC) au CH d'AGEN-NERAC sur le site de St-Esprit

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CENTRE HOSPITALIER D'AGEN-NERAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VINET Jean-François - Directeur d'établissement

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 0 9 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;	Le projet correspond à l'extension du centre hospitalier sur une surface d'environ 5750 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le CH d'Agen-Nérac souhaite aujourd'hui construire un nouveau bâtiment médico - chirurgical destiné notamment à de l'hospitalisation des patients adultes et enfants. La construction de ce bâtiment se fait à l'emplacement de l'ancien projet des « modulaires » en partie sud du site.

Le nouveau Bâtiment Médico-Chirurgical (BMC) s'élèvera sur 2 étages au-dessus du rez-de-jardin. Un sous-sol partiel non accessible au public est dédié à la logistique entre les bâtiments.

Le bâtiment sera relié à chaque niveau au bâtiment déjà existant (Plateau Interventionnel) par une circulation uniquement.

Le nouveau bâtiment intégrera :

- Au niveaux RDJ à RDC, 4 Unités Médico-Chirurgicales (UMC)
- Au niveau R+1 : 1 service de consultations externes en pédiatrie,

1 unité d'hospitalisation conventionnelle pour la pédiatrie et 1 unité de soins intensifs de pédiatrie (USIP) : 4 chambres

Le projet comprend une amélioration notable de la gestion des eaux pluviales sur cette partie du site et une composante végétale importante en lien avec les espaces verts existants au sein de l'hôpital. Le BMC comprendra notamment un jardin intérieur en patio.

4.2 Objectifs du projet

Pour pallier à des difficultés rencontrées par le Centre Hospitalier d'Agen dans le bâti historique et dans l'objectif de se conformer au précédent SDI (Schéma Directeur Immobilier), un nouveau projet patrimonial est exposé dans le récent schéma directeur immobilier : la construction d'un bâtiment dit « médico-chirurgical » (BMC).

Les enjeux de ce projet sont de :

- Rendre l'hôpital attractif en améliorant les conditions d'accueil d'hébergement et de prise en charge des patients ;
- Moderniser l'organisation des activités pour une organisation plus performante d'un point de vue médico-économique et dans le but d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels,
- Prendre en compte l'aspect développement durable.
- Améliorer les conditions de confort et notamment le confort d'été

Le projet classé ERP est de type U, 3ème catégorie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier neuf sera complètement isolé et séparé des zones d'activités hospitalières.

Les étapes de réalisation pour ce projet neuf sont les suivantes :

- Mise en place des installations de chantier
- Dégagement de l'emprise du projet et travaux préparatoires. A noter que le projet vient s'implanter sur l'emprise de l'ancien projet "Modulaires" qui a été abandonné.
- Création d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales du projet et des voiries Sud et Ouest existantes,
- Gros oeuvre (fondations,, élévations),
- Création des VRD (réseaux principaux),
- Clos-couvert (Façades, menuiseries extérieures, étanchéité),
- Corps d'état techniques (Electricité, chauffage, ventilation, plomberie, fluides médicaux),
- Corps d'état secondaires (cloisons, sol souples, peinture, menuiseries intérieures, etc.),
- Finalisation des VRD, mise en oeuvre des espaces extérieurs et aménagements paysagés

Le BMC comprendra un sous-sol partiel dédié à la logistique en liaison avec le sous-sol logistique des existants. Ce sous-sol très peu profond ne devrait pas engendrer de prélèvement selon les données actuelle. Ce point sera confirmé dans les études techniques des sols en avant-projet. Le reste du projet se développe au niveau du terrain naturel.

Le site du projet sera accessible depuis la voirie sud existante.

Les interventions au droit du bâtiment 'Plateau interventionnel' auquel le BMC se raccorde, devront être programmées avec l'établissement et ne devront pas perturber le maintien en fonctionnement des activités actuelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme précisé au chapitre 4.2 le projet BMC va permettre l'amélioration du fonctionnement des services (ex. logistique, ergonomie, confort, prise en charge des patients) et le confort et la sécurité des patients.

S'agissant des fluides le nouveau bâtiment BMC n'est dépendant de l'existant que pour certains corps d'état avec notamment :

- les courants faibles (CFA/VDI),
- le système de sécurité incendie (SSI),
- la plateforme d'oxygène à usage médical,
- le réseaux pneumatique interne.

Ces fluides transitent majoritairement via la galerie reliant le BMC au pôle interventionnel en RDC pour les CFA et en PS2 (galerie logistique) pour l'oxygène et le pneumatique.

S'agissant des énergies et pôles d'énergie le BMC reste indépendant pour :

- La production de chaud et de froid, avec mise en place de 2 PAC
- Le pôle énergie HT/BT et secours par groupe électrogène.

Le nouveau poste HT/BT dédié au BMC sera raccordé et intégré dans la boucle HTA interne.

S'agissant des réseaux EP/EU, AEP et RIA-PI le projet se raccorde aux réseaux existants sur le site et à proximité.

Les eaux pluviales seront collectées et rejetées après régulation (240 m3) dans le réseau actuel de l'hôpital au même titre que les eaux usées. Les réseaux sont séparatifs.

Une extension de la capacité de stationnement (moins de 50 places) est comprise dans le projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au permis de construire au titre des articles R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme. Il est situé en zone UG du PLUi d'AGEN

Un dossier Loi sur l'Eau est déposé dans le cadre du dossier de demande de permis de construire.

L'ensemble des aménagements représente une superficie au sol d'environ :

- 2.550 m² pour le bâtiment et la galerie de liaison et 160 m² de trottoires
- 3.600 m² de voiries
- 4.000 m² d'espaces verts

La surface imperméabilisée est de 6 310 m². Le bassin de rétention est cependant dimensionné pour une de 10.310 m² en intégrant le traitement des voiries sud et ouest existantes dont il faut améliorer la gestion des EP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet sera implanté sur la parcelle n°73, section cadastrale 000 CD. :	74 822 m ²
Emprise au sol avant travaux :	53 348 m ²
Emprise au sol créée :	2 482 m ²
Surface de plancher après travaux :	5 544 m ²
Surface imperméabilisée :	6 310 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre hospitalier d'AGEN-NERAC
Site St Esprit
21 Route de Villeneuve-sur-Lot
47923 - AGENn cedex 09

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 64' 38" E Lat. 44° 21' 19" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 8 km (Berges de Garonne (FRAYÈRE D'ALOSE D'AGEN)).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ou de NATURA 2000.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel de Passeligne, situé sur la commune de Boé, se trouve à 8 km du site. du CH d'AGEN.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas recensé comme secteur de zone humide dans les bases de données publiques.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR risque de retrait et de gonflement des sols argiles carte 2020 – Niveau exposition fort. Les mesures de prévention ont été intégrées dans la conception du projet, notamment en ce qui concerne ; l'implantation du bâtiment sur son terrain d'assiette les dispositions constructives destinées à limiter la vulnérabilité de l'ouvrage, es mesures de prévention et de protection des personnes et des biens, les modalités de réalisation de l'ouvrage compatibles avec les risques identifiés, les conditions d'exploitation du futur bâtiment en cohérence avec les prescriptions de l'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les besoins en eau sont assurés par le réseau AEP de l'agglomération qui alimente déjà le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La FRAYÈRE D'ALOSE D'AGEN (Identifiant national : 720020058) est située à 8 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune zone à sensibilité particulière de recensée au sein de la zone du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est déjà construit
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Des installations ICPE soumises à déclaration (D et DC) sont présentes sur le site hospitalier. Les rubriques concernées sont ; Rubriques 2910 et 4734 : Ajout d'un groupe électrogène de secours BT dédié au projet Rubrique 4725 : Non modifiée Rubrique 1185 : ajout de 2 PAC dédiées au projet BMC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, les travaux vont nécessiter la venue d'un trafic de chantier. En phase exploitation, l'extension ne représente pas un fréquentation sur le site. Le capacitaire reste constant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	L'impact sonore lié aux installations techniques (PAC) ne sera pas significatif pour les tiers compte tenu des dispositions prises (distances et protection acoustique).

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet engendrera seulement les rejets de la ventilation pour le renouvellement d'air hygiénique qui seront filtrés avant d'être rejetés à l'extérieur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées sont collectées et raccordées au réseau EU du site, lui même raccordé au réseau de l'agglomération
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits de type DASRI et DAOM seront déjà actuellement collectés sur site. Ils seront intégrés dans le circuit habituel de l'hôpital d'Agen. Le protocole de gestion des déchets déjà mis en place sera suivi pour le nouveau bâtiment.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Phase chantier :

Intégration en amont des mesures environnementales ; récupération des eaux usées et pluviales, niveaux sonores des engins de chantier conformes à la réglementation et au dossier chantier propre, adaptation des plages horaires de travail, gestion des déchets, gestions de l'accès à l'hôpital, etc.

Phase exploitation :

Gestion des eaux pluviales en conformité avec les règles d'urbanisme et le dossier Loi sur l'EAU déposé, par une solution compensatoire. Pas de rejet des eaux dans le milieu naturel.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond à la construction d'une extension. Elle est prévue sur une emprise déjà dédiée aux constructions utiles à l'activité du site du centre hospitalier. Le site déjà urbanisé ne présente pas d'enjeux environnementaux notables. Le projet ne nécessite pas par exemple la suppression d'arbres. Des aménagements paysagers qualitatifs vont cependant être réalisés. La gestion des eaux pluviales sera assurée avec une solution compensatoire de type casier/nids d'abeille sous voirie. Les rejets in seront régulés avant raccordement au réseau interne de l'hôpital. Le site est par ailleurs déjà aménagé et équipé en réseaux divers (HT, CFA, etc.).

Au regard de ces différents éléments, une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AGEN

le, 31/07/2026

Signature



[Handwritten signature]

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

21

Extensio
n

Nom de la voie

Route de Villeneuve-sur-Lot

CH d'AGEN-NERAC sur le site de St-Espirit

Code postal

4 7 9 2 3

Localité

AGEN - Cedex 09

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DE LA SERRE

Prénom

FRANCOIS

Qualité

ARCHITECTE

Tél

553481422

Fax

Courriel

francois.de-la-serre@delaserre.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--